DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

VILLE D'HERICOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

Document graphique
Planche 2 1/2000e

Pièce n°4.3.2

MODIFICATION N°2

PROJET

PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 6.12.2010 PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 3.10.2011	Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 2.06.2014 Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 4.07.2014 Révision allégée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 5.12.2014 Révision allégée n°2 approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 27.06.2017 Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 5.10.2019	Vu pour être annexé à la délibération approuvant la modification n°2 en date du :

Réalisé par le Cabinet DELPLANQUE-MEUNIER

DELPLANQUE-MEUNIER
Géomètres-Experts
1 Rue Martin Neimoller,
Centre d'Affaires Pierre Cornnen
70400 HERICOURT
Tél : 03 84 46 03 81 Fax : 03 84 56 72 18

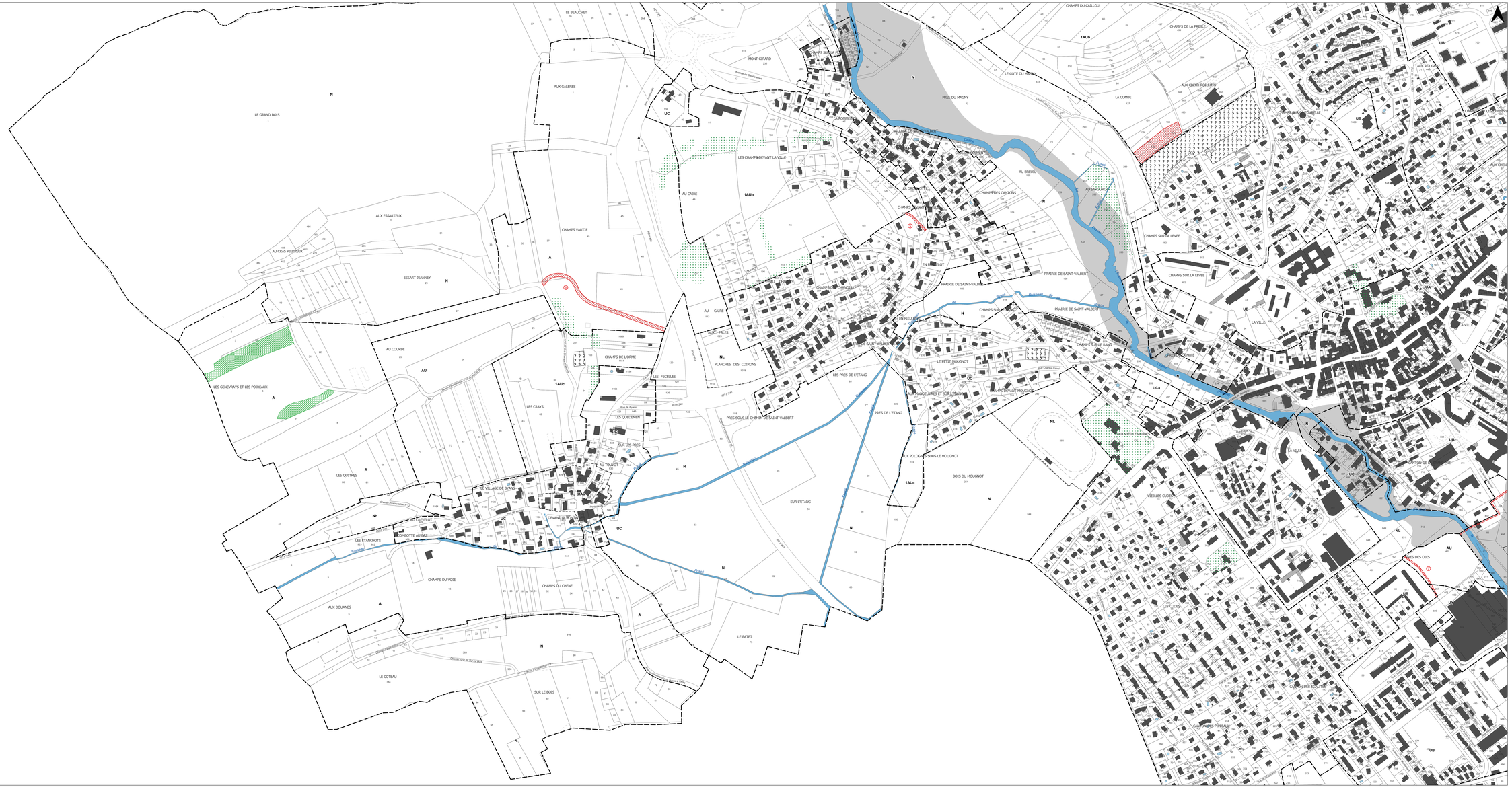

LEGENDE :

- Limite de zones
- Limite de secteurs

ZONES URBAINES :

UA Zone dense centrale

UAa Centre ancien des villages de Bussurel et Byans

UB Zone urbaine dense jouxtant le centre ancien

UBa Secteur de la zone UB dans lequel les hauteurs sont réduites

UBb Secteur de la zone UB réservé aux équipements publics et d'intérêt général

UC Zone urbaine d'urbanisation récente

UE Zone urbaine d'activités économiques (commerce, artisanat, service)

UY Zone urbaine réservées aux activités économiques et industrielles

ZONES A URBANISER :

AU Zone de réserve foncière

AUE Zone de réserve foncière à vocation économique

1AU Zone à urbaniser à vocation d'habitat ouverte à la construction (les orientations d'aménagement et le règlement définissent les condition d'aménagement et d'équipement de la zone)

1AUb, 1AUc Secteurs de la zone 1AU

1AUE Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (services, commerce)

1AUEa, 1AUEb, 1AUEc Secteurs de la zone 1AUE

1AUY Zone à urbaniser à vocation industrielle

ZONE AGRICOLE :

A Zone réservée aux activités agricoles

ZONE NATURELLE ET FORESTIERE :

N Zone naturelle et forestière

Ne, Nv Secteur de la zone N dans lequel sont autorisés les aménagements et extensions mesurées des constructions existantes

NL Secteur de la zone N reservé à des équipements de loisirs légers

NLh Secteur de la zone N reservé à des équipements de loisirs légers soumis à des conditions particulières

Nb Secteur de la zone N reservé à l'exploitation d'une carrière

Secteur soumis à des risques d'inondation

Espace Boisé Classé

Elément remarquable du paysage à protéger, à mettre en valeur au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés et numéro d'opération

Prévention de risques et protection de l'environnement par rapport aux canalisations de transport d'hydrocarbures et aux canalisations de gaz haute pression :

Canalisations

Zone 1 : Effets létaux significatifs

Zone 2 : Premiers effets létaux

Zone 3 : Effets Irréversibles

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES :

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Création de sentier	Commune	1200 m²
2	Création de voirie piétonne	Commune	150 m²
3	Création de voirie	Commune	2730 m²
4	Extension du cimetière	Commune	2790 m²
5	Construction de bassin de rétention	Commune	1000 m²
6	Création de voirie	Commune	3800 m²
7	Création de voirie piétonne	Commune	200 m²
8	Chemin rrivenda	Commune	200 m²
9	Cheminement piéton	Commune	3484 m²
10	Cheminement piéton	Commune	1380 m²
11	Cheminement piéton	Commune	2283 m²
12	Création d'une déviatoire	Communauté de Communes	5730 m²
13	Cheminement doux	Commune	1030 m²
14	Cheminement piéton	Communauté de Communes	1000 m²
15	Création d'un parking	Commune	3000 m²